Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260605-2026_39-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 5 juin 2026

Date d'envoi de la convocation	01/06/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	12
Membres représentés	3
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 1er juin 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Patrice RONDEL, 1er adjoint.

Étaient présents : Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration :

Karine CLEMENT (pouvoir à Patrice RONDEL)

Marlène ROCABOY (pouvoir à Françoise FENIOUX)

Alexa HERCOUET (pouvoir à Solène JACQUET)

Secrétaire de séance : Sandrine MOUNIER

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-39 DEVIS FAUCHAGE TALUS ET ACCOTEMENTS

Monsieur le 1er adjoint rappelle qu'il convient de choisir une entreprise pour les travaux de fauchage des talus et accotements pour l'année 2026.
Les travaux consistent à réaliser le fauchage des voiries et chemins dont la commune a la compétence et se feront en 2 passages en juin/juillet puis septembre/octobre.
La commission Voirie s'est réunie le 28 mai 2026 pour étudier l'ensemble des devis reçus.
Sébastien PUEL présente les devis des trois entreprises contactées :

Entreprises	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Agriouest	Juin/juillet : * accotements et fond de douve : voirie et chemins * talus : chemins Septembre/octobre : * Accotements et fond de douve : voirie * Talus : voirie	8 580.00 €	10 296.00 €
		A ajouter : révision en fonction de l'évolution du prix du GNR, sur la base d'un tarif référence fixé à 0,68 €/litre du 27/08/2025. Toute variation sera appliquée proportionnellement sur les factures.	
Badouard TP	Juin : * Accotements et fond de douve : voirie et chemins Septembre : * Accotements et talus : voirie et chemins	13 572.00 €	16 286.00 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260605-2026_39-DE

Entreprises	Travaux	Montant HT	Montant TTC
SARL Hervé LEMOINE	*Accotements et talus sur routes et chemins : Epareuse + rotofaucheuse /km *Accotements seuls : Rotofaucheuse / h	 210€/km 51€/h	

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VALIDE le devis de l'entreprise AgriOuest pour un montant de 8 580 € HT soit 10 296.00 € TTC, hors évolution tarif GNR.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Sandrine MOUNIER

Le 1er adjoint
Patrice RONDEL

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.